



DEROULEMENT DE LA FORMATION PASSERELLE B78/B

Attention : cette formation ne peut pas être dispensée à une personne ayant obtenue la catégorie B78 à la suite d'une restriction médicale.

Seul un passage devant un IPCSR (Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière) pourra permettre la levée du code (il s'agit d'une évaluation de votre niveau et non de l'examen traditionnel du permis de conduire).

OBJECTIFS

Il s'agit, pour les titulaires du permis de conduire de la catégorie B, limités à la conduite des seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des **raisons non médicales**, de faire lever cette restriction en suivant une formation de 7h.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

DURÉE DE FORMATION

Forfait Minimum 7h de pratique, boîte manuelle, fractionnée sur plusieurs journées.

PUBLICS CONCERNÉS

Toutes les personnes titulaires du permis B avec la restriction 78 pour des **raisons non médicales**.

PRÉ REQUIS

- Avoir le permis B78

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Sur la route, sur véhicule à double commandes.
- véhicules en boîte manuelle.
- La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- Formation en conduite individuelle

INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur contrat et/ou devis accepté en fonction de l'état de remplissage du planning mensuel.

ACCÉSSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner au mieux.

PROGRAMME DE LA FORMATION PASSERELLE B78>B

Apports théoriques :

Ils seront délivrés par notre enseignant de la conduite à bord du véhicule. L'élève doit acquérir les connaissances suivantes :

- Comprendre la chaîne cinématique.
- Comprendre l'embrayage.
- Nécessité d'une bonne position des mains sur le levier et des pieds devant les pédales.
- Le freinage : quand pourquoi comment.
- Comprendre la boîte à vitesse monter et descendre les vitesses.

Partie pratique :

- Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- * comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- * être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

- Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- *savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- * être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

TARIFS

Nous consulter.